

La place de l'enseignement catholique

Dans la perspective d'un prochain Congrès en 2012, le SeGEC a consacré sa récente journée d'étude annuelle à la question: "Entre évolution politique et institutionnelle, quelle place pour l'enseignement catholique?" Échos.

Il est courant de parler de clivages ou de piliers lorsqu'on se penche sur l'évolution d'une société ou d'une nation, il n'est peut-être pas inutile d'en rappeler la signification exacte et d'en vérifier l'actualité. C'est ce à quoi s'est attelé **Vincent de COOREBYTER**¹, en ouverture de la journée organisée par le Service d'étude du SeGEC.

CLIVAGES ET PILIERS

Faisant référence à l'ouvrage écrit en 1967 par deux politologues de renommée internationale, Seymour M. LIPSET et Stein ROKKAN², il rappelle leur classification en **quatre clivages** fondamentaux: possédants/travailleurs, État/Église, centre/périphérie, industrie/agriculture, qui s'expriment dans la construction de l'État moderne autour de deux révolutions, la révolution nationale (l'édification de l'État et l'avènement de la démocratie parlementaire) et la révolution économique (le passage au mode de production industriel). Le politologue en propose aujourd'hui une version simplifiée et plus concrète du point de vue sociologique. Pour qu'il y ait clivage, explique-t-il, il faut pouvoir observer la succession chronologique de trois "strates". Dans un premier temps, il doit y avoir, dans la société, un déséquilibre ressenti par une partie de la population comme constituant un problème majeur demandant réparation. Se sentant lésée, elle va, dans un second temps, s'organiser pour corriger ce déséquilibre (en créant des syndicats,

des organes de presse, des groupes de pression...) et développer une idéologie émancipatrice diabolisant la partie adverse, désignée comme l'ennemie. Cela aboutira, dans un troisième temps, à la création de partis politiques chargés, dans une société démocratique, de défendre la cause de ceux qui les créent. Et si les rapports de force menacent de s'inverser, ceux qui étaient jusque là dominants vont, eux aussi, créer des partis défendant leurs intérêts.

Quant aux fameux "**piliers**", si caractéristiques de la société belge, on pourrait les décrire comme des réseaux d'organisations (mutuelles, syndicats, éducation permanente, réseau scolaire) qui partagent un même positionnement global autour d'un clivage donné. Aujourd'hui, qu'en est-il de ces anciens clivages et piliers? Ont-ils perdu de leur substance? Certainement, oui. Plusieurs facteurs provoquent, en effet, leur transformation progressive, voire leur disparition, surtout si des dispositions légales sont venues donner un caractère irréversible à la réparation des torts anciens. On peut voir une illustration de cette évolution dans la situation de l'école en Communauté française. La constitution des réseaux d'enseignement résulte d'une histoire au cours de laquelle divers clivages ont été – et sont encore – à l'œuvre. Des dispositions légales sont aujourd'hui venues les pacifier, mais des dynamiques sociales ne relevant pas de ces clivages amènent d'autres bouleversements. Ainsi en est-il de la présence de nombreux

jeunes issus de l'immigration, qui amène tout un chacun à se positionner, plus ou moins sincèrement, sur la construction d'une société multiculturelle. Plus que les anciens clivages, conclut **V. de COOREBYTER**, ce sont sans doute ces dynamiques qui interrogent aujourd'hui l'avenir de l'école et le choix d'une société.

DISPOSITIONS LÉGALES

Mathias EL BERHOUMI³ a, quant à lui, donné un aperçu de la jurisprudence développée par la Cour constitutionnelle en matière d'enseignement, tant au nord qu'au sud du pays, dans l'officiel et dans le libre. Son analyse montre l'importante évolution, au cours des vingt dernières années, de l'environnement dans lequel l'enseignement catholique s'inscrit comme service public fonctionnel. Par ses avis, la Cour a considérablement contribué à restreindre la portée des principes constitutionnels liés à la liberté d'enseignement au motif du droit à l'enseignement. Le SeGEC est donc régulièrement amené à s'interroger et à réagir par rapport à la défense de ce qui constitue, à ses yeux, des éléments du "noyau dur" de la liberté d'enseignement, tel qu'évoqué par le juriste.

S'exprimant ensuite, **Bénédicte BEAUDUIN**⁴ a apporté le point de vue d'une pratique du droit, tel qu'il est perçu à partir du Service juridique du SeGEC. Elle a notamment rappelé qui rend des arrêts ou des avis, sur quoi et à quel moment. Elle s'est ensuite attachée à analyser les

principaux arrêts qui ont concerné directement l'enseignement catholique devant la Cour constitutionnelle ou le Conseil d'État. Elle n'a pas manqué d'évoquer également le travail de la section législative du Conseil d'État.

MUTATIONS ET POSITIONNEMENT

Comment le SeGEC analyse-t-il les évolutions historiques, les mutations

L'érosion progressive des univers sociologiques conduit à une transformation profonde de la société belge et des comportements politiques. En 40 ans, le PSC-CDh perd la moitié de son électorat, les forces politiques se redistribuent différemment et le système des piliers se défait peu à peu. L'Église n'est plus un pouvoir concurrent de l'État, mais se situe dorénavant au sein même des institutions de la société civile. De plus en plus marquée par le pluralisme des convictions, des croyances et des choix politiques, celle-ci est également caractérisée par une transformation du rapport entre les individus et les institutions (dont l'enseignement) et une méfiance toujours plus grande envers l'autorité publique. Dans ce contexte, l'adhésion majoritaire des parents pour l'enseignement catholique est certes un signe de la bonne santé de celui-ci, mais elle est aussi source de tensions avec le monde laïc. La tentation de ce dernier de nous imposer les contraintes de l'enseignement officiel plutôt que de le dynamiser en s'inspirant de méthodes de gouvernance adaptés à la réalité d'aujourd'hui en est une illustration. Peut-être devrait-on plutôt s'intéresser aux raisons qui poussent les parents à opter pour l'enseignement catholique, en se posant notamment la question de savoir s'il existe un lien entre l'identité philosophique d'un établissement, sa réputation et la qualité de l'enseignement qui y est prodigué.

Dans un contexte en mutation tel que décrit plus haut, que peut être le rôle du SeGEC? Nous avons, affirme **E. MICHEL**, à développer une vision pour l'avenir de l'enseignement catholique et sa contribution au service public de l'éducation. Nous nous y essayons dans nos Congrès, au travers de journées d'étude ou dans nos mémorandums. Et s'il en ressort la volonté de lutter contre l'échec scolaire, ce sera en veillant à améliorer, à la fois, la qualité et l'équité de l'enseignement. Si l'on en croit le journal *Le Monde*, la recette idéale allierait stabilité et cohésion de l'équipe, attention portée aux élèves, haut niveau d'exigence, différentes formes d'accompagnement ou de soutien, moyens supplémentaires,

ouverture aux familles, personnalité du directeur, etc. Le SeGEC n'a pas attendu ce constat pour plaider en faveur d'une responsabilisation accrue des établissements. Ne pourrait-on, par exemple, développer des expériences pilotes sous la forme de contrats de gestion, associant une plus grande autonomie des établissements et un suivi spécifique des résultats obtenus? Ne pourrait-on imaginer de mesurer, comme en France, la valeur ajoutée par un établissement, compte tenu de la sociologie de ses élèves?

Rappelant, enfin, le rôle de coordination et de représentation des Pouvoirs organisateurs joué par le SeGEC, **E. MICHEL** a insisté sur l'importance de renforcer les liens avec les autres PO subventionnés, ainsi qu'avec le secteur non-marchand. L'annonce de la constitution d'une coupole regroupant les PO subventionnés officiels est, à cet égard, une très bonne nouvelle, a-t-il conclu. ■

MARIE-NOËLLE LOVENFOSSE

1. Docteur en philosophie, il est le directeur général du CRISP.

2. *Structures de clivages, systèmes de partis et alignement des électeurs: une introduction*, Éditions de l'Université de Bruxelles.

3. Chercheur aux Facultés universitaires Saint-Louis et expert au Cabinet du Ministre NOLLET

4. Directrice du Service juridique du SeGEC

5. Directeur général du SeGEC

6. Lire l'article en pp. 14-15 de ce numéro.

EN SAVOIR PLUS...

Lors de la journée d'étude, les Secrétaires généraux des cinq fédérations du SeGEC ont eu l'occasion de préciser les enjeux spécifiques des questions débattues pour leur niveau d'enseignement et pour les centres PMS.

Retrouvez les textes intégraux des différentes interventions de la journée sur le site:

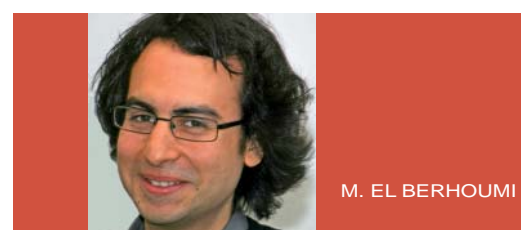
enseignement.catholique.be >

[Services du SeGEC](#) >

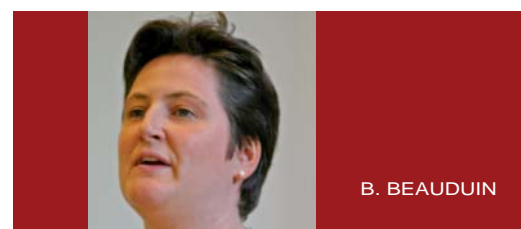
[Étude](#) > [Activités](#)



V. de COOREBYTER



M. EL BERHOUMI



B. BEAUDUIN



E. MICHEL

Photos: Ft. TEFNIN

sociopolitiques? Comment prend-il sa place dans ce monde en changement? Et comment assume-t-il son rôle de fédération de Pouvoirs organisateurs? Voilà les questions auxquelles **Étienne MICHEL**⁵ avait pour mission de répondre. Rappelant quelques repères historiques importants, il observe aussi que dès 1970, on assiste à la fin de l'unité politique du monde catholique. Le rapport à la religion, à l'Église n'est plus le même. Les mentalités évoluent, et les plus jeunes aspirent au décloisonnement.